

Rapport de discipline

Canadian
Institute of
Actuaries



Institut
canadien
des actuaires

Novembre 2019

Document 219124

Volume 26, n° 1

Rapport de discipline

Novembre 2019

Voici le quarante-neuvième rapport périodique préparé à l'intention des Fellows, des associés et des affiliés conformément à l'article 20.12(8) des Statuts administratifs. Le rapport a pour but principal d'informer ces personnes quant au processus disciplinaire et aux activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou toute suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à mon adresse citée dans le répertoire en ligne.

Réunions

Depuis la parution du dernier rapport de discipline en juin 2019, la Commission de déontologie (CD) a tenu une réunion. La prochaine réunion de la CD est prévue au printemps à Toronto.

Frais disciplinaires (000 \$) au 30 septembre 2019

	AF 19–20		AF 18–19	
	Budget	Actuel	Budget	Actuel
Frais juridiques réguliers	75	35	75	48
Frais juridiques non réguliers	0*	47	0*	85
Autres frais	0*	0	0*	53
Total des frais	75	82	75	186
	Actuel		Actuel	
Frais recouvrés	10,8		0	
Nombre de causes examinées depuis le dernier rapport	13		17	

*Remarque : Les frais juridiques non réguliers et les autres frais sont maintenant payés à partir d'un fonds réservé aux affaires de discipline d'un montant de 750 000 \$.

Causes

(a) Accusations portées et affaires terminées

Une accusation a été portée contre un ancien Fellow de l'Institut. Un plaidoyer de culpabilité a été soumis et un énoncé conjoint de la sanction a été entendu par le tribunal disciplinaire désigné. L'avis d'accusation et le renvoi de cette dernière à un tribunal disciplinaire ont été publiés le 30 mai 2018, conformément à l'article 20.04 (3.1) des Statuts administratifs. Un avis

aux membres des détails de l'audience a été diffusé le 12 février 2019. Une demande d'appel a été déposée suivant la décision du tribunal disciplinaire. La décision du tribunal d'appel sur la sanction sera publiée une fois finalisée.

(b) Affaires pendantes à l'égard desquelles des accusations ont été portées

Des accusations ont été portées dans trois causes précédentes et des avis ont été diffusés le 29 juillet 2019 pour les trois causes. Deux des causes ont entraîné une réprimande privée et la troisième cause sera examinée par un tribunal disciplinaire.

Toute personne désirant des renseignements supplémentaires sur le processus disciplinaire peut s'adresser au directeur général.

(c) Autres plaintes et renseignements

Depuis le dernier rapport, la CD a examiné 10 causes contre 12 Fellows, associés ou affiliés, incluant les causes mentionnées ci-dessus.

Dans deux causes antérieures et une nouvelle cause, la CD cherche toujours à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre et une cause antérieure a été rejetée suite à l'examen de la CD. Une nouvelle cause fait l'objet d'un examen par une équipe d'enquête.

Une équipe d'enquête est toujours en train d'examiner une cause antérieure. Une cause antérieure impliquant trois actuels a été rejetée.

(d) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les 10 causes énumérées plus haut selon le domaine de pratique :

	Causes	Particuliers
Assurance-vie	6	6 membres
Régimes de retraite	2	4 membres
Assurances IARD	0	0 membre
Indemnisation des accidents du travail	0	0 membre
Expertise devant les tribunaux	1	1 membre
Autre	1	1 membre

(e) Résumé des causes examinées par la Commission de déontologie depuis 1992

En réponse à l'intérêt qui a été exprimé auprès de la commission, ce rapport de discipline comprend des statistiques additionnelles sur les causes passées examinées par la CD :

- Depuis 1992, la CD a complété 221 causes.
 - De ces 221 causes, 135 causes ont été rejetées, trois causes ont entraîné une réprimande privée sans se rendre jusqu'à une équipe d'enquête et 83 causes ont été référées à une équipe d'enquête.
 - De ces 83 causes qui ont été référées à une équipe d'enquête, dans 38 de ces causes, aucune accusation n'a été portée et dans les 45 autres causes, des accusations ont été portées.
- De ces 45 causes dans le cadre desquelles des accusations ont été portées, 11 causes ont entraîné une réprimande privée, 10 causes ont entraîné un aveu de culpabilité et des sanctions, et 24 causes ont été examinées par un tribunal disciplinaire.
 - De ces 24 auditions devant un tribunal disciplinaire, 22 causes ont entraîné un plaidoyer de culpabilité par l'intimé ou un verdict de culpabilité par le tribunal disciplinaire à l'égard de certaines accusations ou de toutes les accusations. Dans les deux autres causes, les intimés ont été reconnus non coupables par le tribunal disciplinaire.

Louis Martin

Président, Commission de déontologie
